

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 juin 2011

**DÉVELOPPEMENT DE L'ALTERNANCE ET
SÉCURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS - (n° 3519)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 127

présenté par
M. Cherpion-----
ARTICLE 12

À l'alinéa 9, après la dernière occurrence du mot :

« code, »,

insérer les mots :

« pour le compte de l'organisme chargé de la gestion du régime d'assurance chômage mentionné à l'article L. 5427-1 du même code, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.